

Déclaration de compréhension et de respect mutuel

Conscients de l'importance d'une coopération active, les Atikamekw de Wemotaci et le Québec désirent établir entre eux une relation constructive basée sur leurs principes et concepts respectifs. En conséquence, ils adoptent la déclaration suivante d'engagement politique réciproque.

Les Atikamekw de Wemotaci et le Québec par leurs représentants soussignés, privilégient la discussion et la négociation pour les conduire à la signature d'ententes dans différents domaines d'intérêt commun.

Fiers de leur culture, de leur langue, de leurs coutumes, règles et traditions, les Atikamekw de Wemotaci et le Québec entendent négocier dans le respect mutuel de leur identité nationale de même que de leur histoire et de leur occupation du territoire.

Les Atikamekw de Wemotaci et le Québec désirent également participer à titre de partenaires dans des projets de développement économique et culturel à Wemotaci.

Rien dans la présente déclaration n'empêche les Atikamekw de Wemotaci de continuer à pouvoir conclure des ententes avec tout autre gouvernement, suivant ses propres priorités, dans l'exercice de ses compétences et par l'entremise de ses institutions légales.

Signé le 12^e jour de juil 2007

François Neashit
Chef du Conseil des Atikamekw de
Wemotaci

Geoffrey K. Heley
Ministre délégué aux Affaires autochtones

Benoît Pelletier Ministre responsable
des Affaires intergouvernementales
canadiennes, de la Francophonie
canadienne, de l'Accord sur le
commerce intérieur, de la Réforme des
institutions démocratiques et de l'Accès à
l'information